

Communications du Conseil administratif

Compte-rendu d'activité n°1

Juin 2025 – Janvier 2026

La loi sur l'administration des communes prévoit que le Conseil administratif présente au Conseil municipal un rapport administratif annuel (art. 48 let. e) qui est généralement publié au printemps, après l'approbation des comptes.

Hors de ce rythme annuel, le Conseil administratif a pour habitude de partager des communications sur un certain nombre de sujets structurants, qui ont émaillés l'actualité administrative et politique lors du mois écoulé, à l'occasion de chaque séance ordinaire du Conseil municipal.

La population peut accéder à ces informations qui sont relayées sur le site de la commune et pour partie dans le journal communal *ActuVernier*, ces médias donnant par ailleurs d'autres reflets de la vie communale.

En raison de l'annulation des élections de mars dernier et de la procédure qui vise la validation des résultats de celles de novembre, une partie du flux d'information s'est tarie. En ce début d'année 2026, le Conseil administratif a souhaité pourvoir corriger ce manque. Il initie en ce sens un compte-rendu d'activité afin de partager avec vous les actions menées par l'administration.

Cette première édition revêt un caractère spécifique. Malgré le vide institutionnel résultant de l'absence de Conseil municipal, les activités se sont poursuivies en 2025 dans le cadre du budget qui avait été adopté en décembre 2024. Relater le flux des activités communales de ces huit derniers mois supposait donc que des choix soient effectués. Nous les avons classées par thèmes (actualités institutionnelles et politiques, événements particuliers, actualités et événements ayant des impacts sur le territoire, actualités et événements liées aux prestations ordinaires).

Ces actualités seront partagées avec les anciens membres du dernier Bureau régulièrement constitué du Conseil municipal le 9 février, et avec la population le 10 février. À cette occasion vous aurez la possibilité de poser des questions à leur sujet.

L'ambition du Conseil administratif va toutefois au-delà d'une image de solution palliative. Dès la deuxième édition de ces communications, il souhaite pouvoir publier toutes les deux semaines un aperçu des activités et projets conduits par son administration. Ces communications prendront ainsi la forme d'un compte-rendu administratif « au fil de l'eau ». Le passage d'un rythme annuel à un format continu témoigne d'une volonté de dépasser une obligation légale de stricte gestion pour s'inscrire dans une dynamique de transparence accrue. Nous sommes persuadés qu'en ces temps difficiles cette action volontaire constitue un appui pour renforcer les liens au sein de notre communauté.

A) Actualités institutionnelles

Aa. Activités et organisation du Conseil administratif

1. *Nomination du Conseil administratif* : Le Conseil d'État avait nommé, par arrêté du 30 mai 2025, MM. Gian-Reto AGRAMUNT, Mathias BUSCHBECK et Martin STAUB en qualité d'administrateurs provisoires de la commune de Vernier. En conséquence des arrêts du 2 juin de la chambre constitutionnelle rejetant les recours dirigés contre leur élection, le Conseil d'État a pu valider le résultat des élections du 2^e tour et assermenter les élus en qualité de Conseillers administratifs le 11 juin 2025. Les trois magistrats ont décidé de conserver inchangé leurs dicastères.

2. *Commissions extra-parlementaires* : Le Conseil administratif s'est inquiété de la composition des commissions extra-parlementaires. Il a décidé de prolonger les mandats des personnes régulièrement désignées lors de la législature précédente (FMCV, Contrats de Quartier)

3. *Décisions en matière d'investissements et de budgets complémentaires* : Si les activités ordinaires de l'administration étaient couvertes en 2025 par le budget adopté par le Conseil municipal en décembre 2024, il ne pouvait en aller de même pour les dépenses d'investissements et les éventuels crédits complémentaires qui sont de la compétence du Conseil municipal. Le Conseil d'État a adopté un article 65A nouveau du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) qui a permis, pour des cas exceptionnels et urgents, au Conseil administratif de prendre des décisions préalablement visées par l'autorité cantonale. Le dispositif réglementaire a prévu que ces décisions soient publiées dans la FAO, au pilier public ainsi que sur le site internet de la commune.

Ce sont 5 décisions qui ont ainsi été prises, dont une qui concerne l'adoption de 6 douzièmes provisionnels permettant à l'administration de fonctionner et délivrer les prestations attendues par la population (<https://www.vernier.ch/administration-et-autorites/vie-politique/conseil-administratif/decisions-du-conseil-administratif>). Un projet d'investissement (portant sur la mise en séparatif du réseau d'assainissement et sur le réaménagement des chemins du Grand-Champ et des Grebattes) n'a pas été validé par l'autorité cantonale. Il fait relever que la situation actuelle (nouvelle absence du Conseil municipal, conséquence du recours formé contre les résultats des élections du 30 novembre) conduit à la recherche de nouvelles pistes pour permettre à la commune de procéder aux investissements qui semblent nécessaires.

4. *Préavis en matière de naturalisations* : En l'absence de Conseil municipal, le Conseil administratif a dû suspendre au mois de juin les préavis pour les requérants de plus de 25 ans. En effet, ce préavis est de la compétence du Conseil municipal qui peut toutefois la déléguer au Conseil administratif, ce qui a été fait lors de la précédente législature. Il a été cependant possible de reprendre cette activité, et donc de ne pas paralyser des procédures en cours, en se fondant là aussi sur l'art. 65A RAC.

5. *Des subventions qui ne peuvent pas attendre* : Le SAFCO a considéré que les décisions portant sur les subventions aux sportifs individuels ainsi que l'aide à la coopération au développement pouvaient être allouées par le Conseil administratif au vu des compétences ordinaires en la matière et au regard des besoins des bénéficiaires.

6. *Un programme de législature à présenter* : Le Conseil administratif s'attelle à la rédaction d'un programme de législature. Au vu des difficultés rencontrées, le processus a été ralenti. Le programme devrait toutefois être partagé fin mars / début avril.

Ab. Dans l'attente d'un nouveau Conseil municipal

7. *Un espoir déçu* : Dans la foulée de l'annulation du 1^{er} tour des élections communales, le Conseil administratif a collaboré avec la Chancellerie d'État pour l'organisation des nouvelles élections du 30 novembre. Les mesures prises par celle-ci ont été relayées par la Commune qui a également assuré l'infrastructure des séances d'information à la population. La participation n'a toutefois pas été au rendez-vous. Une nouvelle édition des informations communales en vue des élections a été éditée. Les services

se sont préparés afin d'assurer l'installation du nouveau Conseil municipal, prévue le 5 janvier, et planifier les séances utiles et nécessaires.

Las, le scrutin du 30 novembre a été à nouveau entaché d'irrégularités dont le Conseil d'État a considéré qu'elles ne justifiaient pas l'annulation du suffrage. Cette appréciation est aujourd'hui à l'examen de la Chambre constitutionnelle qui a été saisie d'un recours.

8. Renouer les contacts : Ces communications et le fait de rencontrer les membres du dernier bureau régulièrement constitué ainsi que la population participent des premières mesures que le Conseil administratif a adoptées en janvier pour pallier au déficit d'informations partagées et au manque de débat liés à l'absence de Conseil municipal.

Il souhaite toutefois soigneusement éviter de recourir à des moyens qui reviendraient en réalité à reconstituer une sorte de Conseil municipal qui ne dirait pas son nom. Ceci serait contraire à l'ordre institutionnel voulu par la loi et excéderait ses compétences. Dans ce sens, il a écarté une proposition transmise par un parti politique qui suggérerait de créer un conseil consultatif aux compétences non légitimes. Cela étant, il a interpellé le Conseil d'État afin de solliciter d'autres mesures et décisions permettant à la Commune de lancer certains projets et de garantir la bonne continuité institutionnelle.

B) Evénements particuliers

9. Solidarité pour Blatten : La Ville de Vernier s'est associée à hauteur de CHF 10'000.- à l'effort de solidarité des communes genevoises en faveur de Blatten, commune détruite par les éboulements de ce printemps. Les CHF 760'000.- qui ont été versés sont affectés et suivis par l'ACG.

10. Tremblement de terre en Afghanistan : Le Conseil administratif a répondu à l'appel de la Croix-Rouge suisse qui demandait une aide d'urgence en faveur des plus de 500'000 personnes touchées par le séisme. Dans l'esprit d'autres aides allouées par le Conseil municipal à l'époque (par exemple en lien avec le tremblement de terre en Turquie en 2023), ce sont CHF 2'000.- qui ont été versés.

C) Actualités et événements à impact territorial

Ca. Bâtiment et aménagement

11. Un achat pour la vie du village : Comme il l'avait été annoncé au Conseil municipal, la Poste est disposée à vendre le bâtiment qu'elle occupait à l'entrée de la rue du Village. Il s'agissait toutefois pour la Poste d'une vente exceptionnelle qui devait avoir lieu en 2025. Un projet de délibération a été élaboré pour permettre cette acquisition dont le prix a été fixé à CHF 3'827'000.- TTC (montant comprenant les coûts des premiers travaux nécessaires pour une nouvelle affectation).

Ce projet n'a pas pu être soumis au Conseil municipal. Il ne l'a pas davantage été à l'autorité cantonale considérant que l'appréciation sous l'angle de l'art. 654A RAC était délicate. La Poste a toutefois accepté de prolonger son offre d'une année moyennant la conclusion d'une promesse de vente. L'opportunité est évidente et le Conseil administratif espère vivement pouvoir trouver les appuis nécessaires pour concrétiser cette promesse.

12. Step d'Aire, une évolution suivie de près : Sur ce site, SIG entend produire de la chaleur à partir des boues. Le Conseil administratif a exigé que des engagements fermes soient pris par l'exploitant sur l'innocuité de cette installation pour la population. Des compléments ont été demandés dans un premier préavis et obtenus, SIG ayant par ailleurs formalisé ses engagements de suivi environnemental dans un courrier adressé à la Commune. Le Conseil administratif a ainsi, pu émettre dans un deuxième temps un préavis favorable (DD 338544/1)

13. Centre commercial du Lignon : L'association des locataires du Lignon (ALL) s'est inquiétée du devenir du centre commercial, notamment en raison de l'incertitude concernant les travaux de rénovation qui vont être menés. Le Conseil administratif a été informé de la volonté du propriétaire institutionnel, une caisse de prévoyance zurichoise, de se séparer de ce bien. Une transaction a été conclue en fin d'année. Des

premiers contacts ont eu lieu avec les nouveaux investisseurs qui ont exprimé le souhait de dynamiser le centre. Le Conseil administratif rencontrera prochainement les acquéreurs.

14. *Mise en conformité de la gestion des déchets au Lignon* : La gestion actuelle des déchets ménagers dans le quartier n'est pas conforme aux standards et règles applicables. Après de longs échanges une solution pragmatique a pu être trouvée avec le Comité central du Lignon (CCL). En coordination avec les services de la Commune, les propriétaires vont installer très prochainement des bennes en surface permettant le tri des fractions recyclables.

15. *Réalisation de la maison des familles* : Le 11 mars 2025 le Conseil municipal adoptait un crédit d'étude et de réalisation de CHF 31'750'000.- pour la construction du bâtiment Espace familles dans le quartier des Avanchets. Afin de garantir prix et délais, le Conseil administratif a adjugé les travaux, au terme d'une procédure conforme à la législation en matière de marchés publics, à JPF Entreprise Générale SA. Un processus d'accompagnement est prévu pendant la durée du chantier pour faire le lien entre le projet et la population.

16. *Démolition et reconstruction du bâtiment du tennis et badminton d'Aïre et de sa halle couverte* : Il a été procédé à diverses adjudications qui entrent dans le cadre du crédit de CHF 2'730'000.- voté par le Conseil municipal le 20 mai 2025.

17. *Une passerelle qui relie l'Étang à Blandonnet* : Le Conseil administratif a été informé qu'un accès provisoire va relier à mi-février le quartier de l'Étang et Blandonnet via la passerelle des Aventures.

18. *Une annonce printanière - les jeux d'eau de la place de l'Étang seront ouverts en avril 2026* : Au vu des problèmes sanitaires qui ont entraîné régulièrement la fermeture des jeux, une campagne d'information sera menée et une réflexion engagée sur les moyens réglementaires qui pourraient être développés.

19. *Immeuble administratif de Châtelaine (IAC)* : La parcelle qui supporte cet immeuble dans lequel se trouve la bibliothèque de Châtelaine, qui déménagera cet été dans le bâtiment Concorde espace culture, offre d'importants potentiels de développement. Compte tenu des besoins en places de crèche et de relocalisation des services de la Commune pour éviter des locations, la possibilité de conduire une opération de démolition-reconstruction est envisagée. Au vu de la situation financière de la Commune, une étude a été conduite pour comparer différentes modalités de financement. Il en résulte qu'il serait plus avantageux pour la commune de développer un projet qui puisse rentabiliser une partie des surfaces par de la location à des tiers. Compte tenu de la planification des investissements, la réalisation du projet a été repoussée à 2032.

20. *Décisions d'assainissement qui préservent la commune* : Le service cantonal de géologie, sols et déchets (GESDEC), a pris des décisions concernant l'assainissement de parcelles sur le site de Givaudan. Trois parcelles communales jouxtent le site. Les décisions précisent que GIVAUDAN SA a l'obligation de financer l'ensemble des mesures qui pourraient être prises sur les parcelles communales.

21. *Porteous – une fondation pour un bâtiment remarquable* : Le Canton, propriétaire du lieu, a confié la gestion du site Porteous à une fondation de droit privé intitulée « Fondation Porteous ». Il a octroyé à la fondation un droit de superficie. Les membres du Conseil ont été désignés par un arrêté du Conseil d'État du 15 octobre 2025. M. Yvan Rochat assure la Présidence de la fondation.

22. *Projet de pôle football* : Afin de permettre la réalisation du nouveau cycle de Balaxert, des lieux de remplacement doivent être trouvés pour le F.C. Servette. Le Canton porte ce projet qui concerne aujourd'hui l'activité de l'académie, soit la formation des jeunes joueurs. Le site de Crotte-au-Loup a été retenu. La Commune est entrée en matière sur le développement du projet sous certaines conditions, dont les deux principales sont d'avoir un projet de qualité avec des aménagements paysagers et une amélioration de la mobilité dans le secteur. Le Conseiller d'État en charge du sport est venu à la rencontre des riverains et du Conseil administratif.

23. *Association Païdos – Projet HUMA* : Une autorisation DD 338582/1 portant sur la Construction d'un centre d'hébergement provisoire destiné aux mineurs accompagnés sans abri a été délivrée. La structure sera implantée pour 5 ans au Chemin de Poussy 3 - Parcelle 3181. Ce centre permettra de reloger des résidents qui était auparavant hébergés dans des immeubles appartenant à la Fondation Emile Dupont, route de Vernier.

Bb. Infrastructure et trafic

24. *Un bus et des problèmes de trafic routier* : Le déploiement des Bus à haut niveau de service (BHNS) a pris du retard. Les travaux d'aménagement routier et les arrêts de circulation adoptés créent des difficultés. Des recours ont été interjetés. Le Conseil administratif souhaite que des séances publiques soient organisées afin de diffuser les informations nécessaires à la compréhension de la situation, ainsi qu'à recueillir les questions et propositions. Une première séance aura lieu prochainement pour traiter du cas de la route de Montfleury. D'autres séances publiques sont planifiées pour évoquer successivement la situation de Concorde, et celle du Bois-des-Frères.

25. *Transports publics – séance CFF – rapport trafic 45* : Les CFF ont confirmé que le début du chantier de la gare souterraine de Cornavin reste fixé en 2030. S'agissant de la halte de Châtelaine, la date dépendra de la capacité du Canton à préfinancer l'ouvrage. Depuis la mise en place du nouvel horaire en décembre 2025, deux trains par jour relient Annemasse à Cointrin. Cette capacité sera augmentée à une trentaine de convois, dès que les travaux de sécurisation du tunnel du Furet seront réalisés (d'ici 3 ans).

26. *Transports publics – Tram tangentiel* : Le Canton travaille sur un projet de tram tangentiel reliant le Grand-Saconnex (zone aéroport – Palexpo) à Lancy. Pour le tronçon sis à Vernier, celui-ci se déploiera depuis Balexert, jusqu'à la Place du 1^{er} août.

27. *Une motion qui fait du bruit* : Environ 600 villes et communes suisses, dont Vernier, sont signataires d'une lettre ouverte au Conseiller fédéral Albert Rösti. L'objectif est de solliciter le Conseil fédéral à ne pas inscrire dans le droit fédéral des prescriptions qui, comme le propose une motion Schilliger, réduiraient la marge de manœuvre des villes pour limiter la vitesse à 30 km/h sur certains axes urbains.

D) Actualités et évènements liés aux prestations

Cette restitution sélective est proposée par ordre chronologique

Juin

28. *Organisation de l'administration* : Depuis 2020, les lettres de mission constituent un outil de formalisation des activités de l'administration. Celles-ci ont récemment été mises à jour en concertation avec les chefs et cheffes de service, afin de tenir compte de l'évolution des périmètres opérée au cours des dernières années. Cette révision d'ensemble s'est donc imposée comme nécessaire.

29. *Formation - Adhésion de la Ville de Vernier à la Commission de l'apprentissage de l'État* : Vernier devient la première commune à intégrer cette Commission. L'objectif est de favoriser l'échange de bonnes pratiques, de soutenir le développement de l'apprentissage et de renforcer les synergies entre les différents acteurs de la formation professionnelle.

Juillet

30. *Préparation du 1^{er} août* : Compte-tenu du refus de la commune de Troinex d'accueillir, pour le 1^{er} août, les Vieux artilleurs, le Conseil d'État a décidé de proposer cet accompagnement à Vernier. Le Conseil administratif décide d'accueillir ce groupe historique.

31. *Remerciements pour un accueil* : L'Association des communes suisses (ACS) a remercié Vernier qui a accueilli le 6 juin l'assemblée générale de l'ACS. Celle-ci a notamment débattu du rôle des communes en Suisse, 25 ans après l'adoption d'un art. 50 de la Constitution fédérale qui oblige la Confédération à tenir compte des conséquences de son activité pour les communes.

32. *Analyse de la Cour des comptes relatif à la gestion par le comité du FC Avanchets* : Alertée par la Ville de Vernier, la Cour des comptes s'est penchée sur la gestion du club. Elle a constaté que l'association était surendettée et insolvable. Par ailleurs, l'organisation et la gestion administrative de l'association par le comité n'étaient pas adéquates.

33. *Information aux adhérents du FC Avanchet-Sport* : Sur décision des instances sportives, le club s'est retrouvé dans l'impossibilité de participer aux compétitions. Un courrier tout-ménage sous pli, ciblé sur le CP 1220 Les Avanchets, soit 2'399 enveloppes, a été adressé aux habitants. Les joueurs et leur famille ont pu ainsi être informés que leur l'Association Cantonale Genevoise de Football (ACGF) avait suspendu le club Avanchet-Sport FC et que ce dernier ne pouvait donc plus inscrire d'équipes. Les joueurs ont été invités à se rapprocher d'un autre club de leur choix, le FC Vernier a en ce sens proposé de maintenir l'activité au stade des Avanchets, en fonction du nombre d'inscriptions.

34. *Personnel en formation* : Le Conseil administratif a pris acte avec satisfaction d'une communication du Service des ressources humaines l'informant que 100% des personnes en formation (AFP, CFC, Maturité) ont réussi leur examen.

35. *Frelon asiatique – Sensibilisation* : Un habitant de Vernier a été agressé par des frelons asiatiques, ce qui a engendré une hospitalisation. Un courrier sera adressé au Canton pour indiquer que la Ville de Vernier est prête à monter un projet pilote (sensibilisation et éradication) selon des conditions à fixer. Un rappel de la problématique des frelons asiatiques est relayée sur le site internet de la commune.

36. *Intégration de la CP51 dans le corps incendie secours Genève* : Le Conseil administratif a signé deux conventions qui formalisent l'intégration de la CP 51 au sein du GSIS.

Août

37. *Impression du magazine ActuVernier* : Le Conseil administratif a adjugé le marché d'impression des 34 prochaines éditions du magazine *ActuVernier* à l'entreprise ATAR ROTO PRESSE SA.

38. *Promotions citoyennes du 2 octobre 2025 à 18h30 à la Ferme du Lignon* : Le Conseil administratif a validé le protocole de cette cérémonie qui se déroule sous un format nouveau.

39. *Mise à disposition d'un pan de mur* : Le Conseil administratif a validé la mise à disposition en faveur de l'Association Neokolor d'un pan de mur du Centre de quartier de Poussy pour une pratique encadrée de street art.

Septembre

40. *50^e anniversaire de l'École allemande de Genève (DSG)* : M. AGRAMUNT a pris la parole lors de la manifestation organisée le 26 septembre 2025 pour fêter cet anniversaire.

41. *Accueil des résidents verniolans ayant été naturalisées en 2025* : Le Conseil administratif a validé le protocole de la soirée.

42. *Accueil des nouveaux habitants de Vernier* : Le Conseil administratif a validé le protocole de cette manifestation qui a eu lieu le 27 octobre 2025.

43. *Bouquet de chantier* : Le Conseil administratif s'est rendu le 28 octobre 2025 au bouquet de chantier de Concorde espace culture (CEC).

44. *Décès de M. Philippe AUBERT, ancien Conseiller administratif et Maire de 1963 à 1967, Conseiller municipal de 1967 à 1971* : Le Conseil administratif a rendu un hommage en mémoire du défunt.

45. *Renouvellement des places de jeux de l'école de Vernier-Place* : Le Conseil administratif a adjugé les travaux de renouvellement des places de jeux de l'école de Vernier-Place à l'entreprise TOP JEUX.

46. *Élections à l'ACG* : Le Conseil administratif félicite M. STAUB pour son élection à la présidence de l'ACG.

Octobre

47. *Assurance flotte véhicules pour 3 ans* : Le Conseil administratif a adjugé le contrat d'assurance pour la flotte des véhicules à Zurich assurances pour les trois prochaines années, dès le 1^{er} janvier 2026.

48. *Fermette – Dégradations* : En conséquence des déprédations dans l'espace de la fermette, la décision a été prise de fermer le soir et la nuit l'accès aux WC.

Novembre

49. *Séance d'informations relative aux modalités de vote* : Le Conseil administratif a pris connaissance d'un bilan présenté par le Secrétaire général des 3 séances qui ont eu lieu dans la commune.

50. *Planification des séances de commissions du Conseil municipal* : Le Conseil administratif a validé la planification intentionnelle des séances de commissions pour le 1^{er} semestre 2026.

Décembre

51. *Changement de régime TVA* : Sur présentation d'une analyse effectuée par un spécialiste, le Conseil administratif a validé le changement de méthode de décompte de la TVA pour le secteur 7301 Traitements des déchets, au 1^{er} janvier 2026. Ceci peut permettre une économie importante pour la commune qui justifie le temps supplémentaire nécessitant une ressource complémentaire. Selon les estimations fournies, c'est une économie nette d'environ CHF 200'000.- qui pourrait être réalisée.

52. *ACG - Sommet G7 à Evian du 14 au 16 juin 2026* : Le Conseil administratif confirme l'accord de principe pour la mise à disposition des agents de la police municipale sous commandement cantonal.

Janvier 2026

53. *Tragédie de Crans-Montana* : Le Conseil administratif s'est associé à une proposition de l'ACG en mettant les drapeaux en berne du lundi 5 janvier au lundi 12 janvier 2026.

54. *Arrivée du centre administratif de la BCGE dans le quartier de l'Étang* : Le Conseil administratif, en réponse au courrier de la BCGE l'informant de l'installation de son siège administratif dans le courant de l'année 2028, avec plus de 500 collaborateurs, a invité la direction de la Banque pour une rencontre de travail afin de fournir accueil et assistance pour cette arrivée.

55. *Bilan des buvettes estivales* : Le Conseil administratif a pris connaissance du bilan, plutôt réjouissant, des trois buvettes estivales.

E) Décisions prises dans le cadre de l'art. 65 A RAC

Les 5 décisions prises sont recensées à l'adresse suivante :

<https://www.vernier.ch/administration-et-autorites/vie-politique/conseil-administratif/decisions-du-conseil-administratif>